



Soigner, ou punir ?

La Fédération des acteurs de l'alcoologie et de l'addictologie (F3A) regroupe des professionnels et des structures engagés dans le soin et la prévention des pratiques addictives, en particulier celles qui sont liées à l'alcool ⁽¹⁾. Dans un communiqué de presse de décembre 2002, mais qui conserve toute sa pertinence, la F3A s'interroge sur les effets de l'actuelle politique gouvernementale de lutte contre la violence routière liée à l'alcool, laquelle ne relèverait que d'une seule approche : l'intensification de la répression.

La F3A ne discute pas le rôle de la consommation d'alcool dans les accidents de la route (un tiers des 8 000 morts annuelles sur la route). Sachant que 3 % des conducteurs présentent une alcoolémie supérieure à 0,8g/l, elle s'interroge sur le profil de ces conducteurs : sans doute des personnes « *qui ne pensent pas devoir s'empêcher de conduire après une soirée arrosée (probablement à cause du trouble du jugement lié à l'alcool), ou bien des alcoolodépendants, qui vivent tous les jours dans la consommation d'alcool et n'ont de chance de s'en sortir qu'en s'investissant dans un processus de soins* ».

Et la F3A de s'interroger sur les effets des mesures gouvernementales. Les personnes dépendantes le seront-elles moins après leur période de retrait de permis, si on ne leur propose pas des soins ? Les personnes qui pensent « boire normalement » réaliseront-elles mieux qu'elles ne sont pas en mesure d'apprécier en toute connaissance de cause, à la fin de la soirée, leur capacité de conduire ? Pour la F3A, c'est un vrai travail éducatif que de faire prendre conscience à chacun que l'évaluation de sa capacité à prendre le volant n'est possible en toute sécurité qu'avec une alcoolémie nulle.

Il ne suffira pas de retirer 100 000 permis par an

La F3A considère que le retrait du permis, avec impossibilité d'obtenir un « permis blanc » même en cas de première infraction, aura souvent pour effet d'accroître la tendance à la désocialisation. De plus, elle se préoccupe de l'accueil de ces nombreuses

personnes condamnées assujetties à une « obligation de soins », quand les soins en alcoologie restent les parents pauvres de la santé publique.

La F3A craint une aggravation des situations des personnes dépendantes sans effet positif pour la sécurité sur la route. Si un million et demi de personnes dépendantes conduisent chaque jour sous l'empire d'un état alcoolique, il ne suffira pas de retirer 100 000 permis par an pour annuler l'influence de l'alcool sur les accidents.

Voici ce que préconise plutôt la F3A :

- Réduire de façon plus nette le seuil pénal, de façon à dissuader chacun de prendre le volant en sous-estimant le risque (déjà multiplié par quatre quand l'alcoolémie atteint 0,5g/l).
- Permettre une évaluation alcoologique des situations pour toute personne poursuivie.
- Imposer des mesures éducatives de substitution aux peines de prison pour la première infraction.
- Donner au dispositif des soins le moyen d'accueillir tous les malades de l'alcool.
- Ne pas donner l'illusion que la prison puisse être une réponse sociale à la dépendance : cela n'est pas plus vrai pour les « alcooliques » que pour les « toxicomanes ».

Pour la F3A, loin d'être un privilège ou une échappatoire à la sanction, le permis blanc, parcimonieusement accordé en cas de première infraction, aurait une vraie valeur éducative (ne plus pouvoir conduire que pour des nécessités professionnelles, laisser sa voiture au garage pour toutes ses activités person-

⁽¹⁾ – 154 rue Legendre, 75017 Paris. Site Internet : « www.alcoologie.org ».

nelles, c'est intégrer la sanction liée à la transgression), et il éviterait la « double peine » (perdre son emploi parce que l'on a perdu son permis).

Une comparution rapide est utile dans la mesure où la sanction intervient dans un délai raisonnable après l'infraction, mais la « comparution immédiate » est contre-productive si elle frappe plus durement, comme c'est le cas aujourd'hui, sans possibilité de s'organiser, de réagir, d'entrer dans une démarche de soins pour ceux qui sont déjà dans les conditions les plus précaires.

« Il est temps d'ouvrir une discussion de toute la société sur la dangerosité sociale de l'alcool, conclut la F3A, et d'exiger que les besoins de soins de centaines de milliers de personnes, et de leur entourage, entrent dans les priorités du gouvernement ».



Des rendez-vous à ne pas manquer

Santé : sera-t-il encore possible de se faire soigner ?

le mercredi 7 janvier 2004, 14h30 à 16h,
24 rue Mazagran, à Laval

Le CEAS est intervenu l'année dernière pour présenter les pratiques de guérissage et de sorcellerie en Mayenne. À la suite, il traitera la question de la démographie des professionnels de santé : manque-t-on, entre autres, de médecins (ou va-t-on en manquer) ? Quelles conséquences, mais aussi quelles solutions possibles, en particulier dans notre département ?

Mais on annonce aussi de lourds déficits pour la sécurité sociale : pourra-t-on continuer comme cela ? Quelles mesures déjà prises et à quoi faut-il s'attendre ? Là également, quelles conséquences et surtout quelles solutions ? Enfin, le conférencier s'interrogera sur notre système de santé dans sa globalité, et notamment sur la place de chacun d'entre nous, en tant que citoyen, dans ce système de santé.

Renseignements : Office des Retraités et Personnes de l'Agglomération Lavalloise (ORPAL).

Frais de participation : 1,5 € pour les étudiants ; 4,5 € pour les adhérents ORPAL ; 5,5 € pour autre public.



Guérissage et sorcellerie

Quatre documentaires au pays des guérisseurs

La « filmographie » sur les pratiques de guérissage s'allonge. La *Lettre du CEAS* n° 163 de janvier 2002 présentait *La Main chaude – guérisseurs du bocage*, le documentaire de Pierre Guicheney et Marie-Paule Nègre (2001). Pierre Guicheney a réalisé un nouveau documentaire en 2003, ayant pour titre *La Main d'or*, en l'occurrence celle de Céline, « l'un des guérisseurs les plus réputés et respectés de son département et des régions limitrophes ».

En fait, on connaît Céline de longue date puisqu'il apparaît dans chacune des productions de Pierre Guicheney. Quant au documentaire lui-même, sur la forme il est parfois très lent ; sur le fond il met en scène un guérisseur, mais sans pour autant renouveler les connaissances sur les pratiques de guérissage.

Notre « filmothèque » contenait déjà *Magie blanche*, de Michel Honorin (1998), qui montre des guérisseurs du Berry dans leurs pratiques de soins. Le documentaire montre le lien entre ces pratiques traditionnelles de soins et d'une part le religieux, d'autre part le médical. Ainsi, un prêtre exprime la position de l'Eglise ; par ailleurs, un médecin généraliste apporte son point de vue par rapport à ces pratiques.

Plus récemment, Patrick Penquet a réalisé *Clémentine au pays des guérisseurs* (2003). Clémentine, c'est Clémentine Raineau, une ethnologue qui a étudié durant trois ans les pratiques de guérissage en Auvergne. À partir de nombreux témoignages, le documentaire présente clairement la diversité des praticiens et de leurs pratiques, et étudie en particulier les rapports à la médecine officielle. C'est plutôt assez rigoureux, mais parfois un peu lent également.

Rediffusion de *Clémentine au pays des guérisseurs* le jeudi 8 janvier, à 14h45, sur France 5.

Meilleurs vœux pour 2004